

Macron veut transformer chaque Français en petit flicailлон délateur



Dans le cadre de mes premières discussions sur le passe sanitaire et les mesures très coercitives qu'a annoncées Emmanuel Macron le 11 juillet 2021, notamment avec ceux qui se sont déjà fait vacciner, les premières réactions sont : *« Je ne vois pas pourquoi on devrait me priver de quelque chose à cause de toi, qui refuse de te faire vacciner »* . En gros, je suis un égoïste, un pourri, qui va causer le malheur et la désolation dans leurs vies, à eux qui ont été bien obéissants et dociles.

Dès que je leur parle d'atteintes aux libertés publiques, ils me regardent comme un zombie et ne voient même pas où je veux en venir, puisque leur seul et unique désir, c'est de pouvoir partir en vacance, de pouvoir jouir de tout, et surtout, surtout, qu'on ne touche pas à leur pognon !!!!

Du pain et des jeux version 2021 !!!!

Or, il faut comprendre que la méthode Macron s'appuie sur une méthode très perverse de plus en plus employée par l'État.

En effet, depuis quelques temps, l'État a pris la funeste habitude de déléguer à titre gratuit et à son seul profit, aux professionnels et maintenant aux chefs d'entreprises, puis bientôt à tous les Français, les missions de contrôles qui lui incombent.

Premier exemple : autrefois, quand vous vendiez un bien immobilier, vous pouviez considérer que bénéficiant de telle ou telle disposition fiscale, ou que vous aviez une stratégie patrimoniale un peu agressive, votre vente devait être exonérée d'impôts.

Par conséquent, si vous étiez dans cette configuration, vous réalisiez votre vente, sans payer l'imposition et si l'administration vous contestait votre position, elle venait vous redresser et après avoir eu la possibilité de contester sa position, et éventuellement d'avoir fait appel aux tribunaux, vous aviez à payer l'impôt si vous perdiez.

C'était le principal atout du système déclaratif, respectueux des libertés publiques.

L'État a changé la règle de façon très perverse (sous Sarkozy ou Hollande) en inversant les règles. Il a dit depuis une dizaine d'années environ, on va rendre les notaires solidaires du paiement de l'impôt sur les plus-values pour toutes les ventes immobilières. Résultat, les notaires ne veulent EN AUCUN CAS que leur responsabilité fiscale soit mise en œuvre et refusent toute contestation de l'impôt.

Les notaires vous disent désormais : je paye l'impôt sur les plus-values avec le prix de vente et si vous n'êtes pas content, vous n'avez qu'à faire une réclamation contentieuse ou aller vous faire voir !!! Sinon, la vente est impossible

!!! Et ne comptez pas sur les notaires pour prendre le moindre risque à votre profit. Ce ne sont pas vos avocats. Ce ne sont que des notaires...Vous êtes donc désormais assurés de toujours payer l'impôt maximal !!!!

Évidemment, c'est le contribuable qui supporte le poids de la réclamation contentieuse contre le Trésor public, après avoir été délesté de l'impôt maximal calculé par le notaire et payé par lui.

Résultat, les notaires ont été transformés en cerbères fiscaux pour le compte de l'État, alors que ce n'est pas leur mission originelle. Aucune vente immobilière ne peut échapper à ce principe : cette simple modification de l'ordre des choses par quelques textes sibyllins est juste diabolique. Elle a permis un progrès quantitatif mais surtout qualitatif considérable pour les services fiscaux.

En une seconde, l'État a accru le nombre de ses supplétifs en déléguant ses missions de contrôle de l'impôt sans aucun frais supplémentaire, et en étant sûr de prendre le maximum d'argent puisqu'il comptera naturellement sur le fait que 1) les notaires vont payer le maximum d'impôt pour éviter toute solidarité fiscale et 2) que 95 % des contribuables ne vont pas se lancer dans une contestation contentieuse longue, hasardeuse et chère puisqu'ils devront nécessairement faire appel à un avocat, s'ils veulent que ce soit bien fait, selon les règles du droit fiscal.

Et bien figurez-vous que l'État fait exactement la même chose aujourd'hui avec le passe sanitaire !!! Il va demander aux restaurateurs, aux ouvreurs des cinémas, aux contrôleurs des trains et des métros, aux employeurs etc., de contrôler les Français. Sinon, ce sera 45 000 € d'amende et 1 an de prison !!! Rien de moins ! (NB : à ce tarif, devenir dealer devient une meilleure affaire...)

Ici encore, l'État délègue sans aucun coût supplémentaire mais

en maniant la peur financière, les prérogatives qui en principe n'appartiennent qu'à la police dans le cadre d'un État de droit respectueux des libertés individuelles comme on l'a connu jusque-là...(mais bon, tout change – en mal – apparemment, et beaucoup de Français n'ont pas l'air de s'en rendre compte...).

Des Français lambda vont contrôler d'autres Français, sous peine de se faire eux-mêmes sanctionner (comme les notaires). Tout le monde va avoir la trouille. Soit de perdre son chiffre d'affaires et de devoir déposer son bilan, soit d'avoir la grosse prune dans la gueule et de risquer la prison. Quelle ambiance ça va être !!!

Ça ne sera plus la phrase de Radio Londres, « des Français parlent aux français », mais celle de Radio Macron qui dit « des français contrôlent des français » (et ça doit le faire jouir le pervers).

Bientôt, on demandera aux enfants dans les écoles de dénoncer leurs parents, comme en Iran, pour les parents qui contestent les bienfaits de la révolution islamique, ou en Chine pour les parents qui ont évoqué à la maison des idées anti-révolutionnaires et anti-patriotiques !!!

Beau résultat.

C'est sûr, cette mesure va apaiser la France et les Français et les rassurer dans leurs craintes contre l'islamisation, l'immigration, la violence croissante, et le délitement de la France.

Sinon, tout va bien.

Albert Nollet